

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à huis clos par vidéoconférence le mercredi 20 janvier 2021, à 20 h 02, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin	Sainte-Victoire-de-Sorel
Denis Benoit	Saint-Aimé
Michel Blanchard	Saint-David
Alain Chapdelaine	Saint-Roch-de-Richelieu
Vincent Deguise	Saint-Joseph-de-Sorel
Diane De Tonnancourt	Yamaska
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Denis Marion	Massueville
Georges-Henri Parenteau	Saint-Gérard-Majella
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier et M^e Diane Mondou, greffière.

NOTE : Les membres se sont réunis à 18 h 30 en caucus et par la suite en comité général de travail.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de la COVID-19 et à la suite de la conférence de presse du gouvernement du Québec du 24 novembre 2020, la présente séance se tient à huis clos par vidéoconférence et un enregistrement audiovidéo sera diffusé sur le site Internet de la MRC.

2021-01-01

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 25 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 25 novembre 2020 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 28 OCTOBRE 2020**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique (CSP) du 28 octobre 2020 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-04 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL CULTUREL (CRC) DU 17 NOVEMBRE 2020**

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional culturel (CRC) du 17 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-05 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (CRSIC) DU 25 NOVEMBRE 2020**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC) du 25 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-06 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1 DU BUDGET - ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 1 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 1 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de janvier 2021 et totalisant 2 060 456,31 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-07 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 3 DU BUDGET - ÉVALUATION FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 3 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 3 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de janvier 2021 et totalisant 47 406,73 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 3 DU BUDGET

2021-01-08 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 5 - TRAVAUX DE COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses relatives aux travaux de cours d'eau (partie 5);

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 5 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de janvier 2021 et totalisant 212 625,27 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

2021-01-09 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 6 DU BUDGET - TAXIBUS**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 6 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 6 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de janvier 2021 et totalisant 43 319 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 6 DU BUDGET

2021-01-10 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 7 DU BUDGET - CULTURE**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 7 du budget;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 7 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de janvier 2021 et totalisant 2 685,01 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 7 DU BUDGET

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

M. le Conseiller régional Vincent Deguise, à titre de président du comité régional de la famille et des aînés (CRFA), précise qu'une rencontre de ce comité a eu lieu jeudi dernier et énumère les sujets qui y ont été discutés, soit :

- Politique en développement social (échancier des prochains mois en vue de son adoption);
- Démarche MADA (prochaines étapes pour la mise à jour des politiques des aînés);
- Cellule de crise sociale et communautaire (état de la situation depuis la dernière rencontre - coordination des actions en regard de la pandémie et des difficultés qu'elle engendre aux aînés);
- Projet en Immigration déposé au gouvernement;
- Projet Aînés actifs 2021 soumis, pour approbation, à la présente séance.

M^{me} la Conseillère Diane De Tonnancourt, en tant que présidente du comité régional culturel (CRC), mentionne qu'une rencontre de ce comité a eu lieu jeudi dernier. Elle indique que les membres ont formé des équipes et ont fait des ateliers de coconstruction pour le prochain plan d'action en développement culturel. Elle précise que la rencontre a été tenue sur l'heure du dîner afin de permettre au plus grand nombre de membres d'y participer.

M. le Conseiller régional Serge Péloquin, en tant que président de Parc éolien Pierre-De Saurel, informe les membres qu'une rencontre du conseil d'administration a été tenue hier et que différentes résolutions ont été adoptées. Il mentionne qu'il sera en mesure de présenter un rapport détaillé de cette réunion à la prochaine séance de la MRC.

M. le Conseiller régional Denis Marion, à titre de président du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC), souligne que le comité a accueilli le nouveau coordonnateur, M. Mario Lacombe. Il ajoute que ce dernier est déjà à pied d'œuvre grâce aux dossiers structurés que son prédécesseur, M. Nicolas Bourseiller, lui avait préparés.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR RÉGIONAL CONCERNANT L'APPLICATION DU RCI

Les membres prennent connaissance du rapport préparé par l'inspecteur régional concernant les certificats délivrés ou refusés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 dans le cadre de l'application du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 288-18.

NOTE : Ce rapport a été déposé à chacun des membres avant la présente séance.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX QUOTES-PARTS 2021 DE LA PARTIE 1 DU BUDGET – ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS

M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, un règlement établissant les quotes-parts de la partie 1 du budget 2021 entre les municipalités de la MRC.

M. le Préfet Gilles Salvat présente le projet de ce règlement qui a été soumis aux membres du Conseil avant la présente séance.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX QUOTES-PARTS 2021 DE LA PARTIE 3 DU BUDGET – ÉVALUATION FONCIÈRE

M. le Conseiller régional Denis Marion donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, un règlement établissant les quotes-parts de la partie 3 du budget 2021 entre les municipalités concernées de la MRC.

M. le Préfet Gilles Salvat présente le projet de ce règlement qui a été soumis aux membres du Conseil avant la présente séance.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX QUOTES-PARTS 2021 DE LA PARTIE 6 DU BUDGET - TAXIBUS

M. le Conseiller régional Vincent Deguise donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, un règlement établissant les quotes-parts de la partie 6 du budget 2021 entre les municipalités concernées de la MRC.

M. le Préfet Gilles Salvat présente le projet de ce règlement qui a été soumis aux membres du Conseil avant la présente séance.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX QUOTES-PARTS 2021 DE LA PARTIE 7 DU BUDGET - CULTURE

M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, un règlement établissant les quotes-parts de la partie 7 du budget 2021 entre les municipalités concernées de la MRC.

M. le Préfet Gilles Salvat présente le projet de ce règlement qui a été soumis aux membres du Conseil avant la présente séance.

2021-01-11

FINANCEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 5 RELATIVES AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal du Québec toute partie du budget d'une MRC est adoptée séparément, par catégories de fonctions exercées par cette dernière;

CONSIDÉRANT que le budget d'une MRC comporte autant de parties qu'il y a de catégories de fonctions;

CONSIDÉRANT qu'une partie budgétaire regroupe l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

CONSIDÉRANT qu'aucune prévision budgétaire n'est adoptée par la MRC concernant la partie 5, laquelle inclut la fonction liée aux travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la partie 5 concerne les municipalités locales de la MRC, à l'exception de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;

CONSIDÉRANT l'article 2.1 du règlement numéro 291-18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires aux activités financières relatives à la partie 5 sont affectés à partir des revenus excédentaires liés à cette partie;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC finance les dépenses de la partie 5 relatives aux travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau à partir des revenus excédentaires liés à cette fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

2021-01-12

CONFIRMATION DES ENGAGEMENTS PRÉVUS AU BUDGET 2021 - CLD DE PIERRE-DE SAUREL

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu, à son budget 2021, le versement de contributions financières au Centre local de développement (CLD), lesquelles proviennent de sources gouvernementale (partie 2 du volet 2 Fonds régions et ruralité) et municipale;

CONSIDÉRANT que ces contributions financières découlent de l'entente de délégation signée en 2016 entre la MRC et le CLD pour la planification et le soutien au développement économique, et ce, en vertu de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (LCM);

CONSIDÉRANT que la délégation faisant l'objet de cette entente est renouvelable par tacite reconduction selon les termes et conditions prévus à l'Entente FDT (Fonds de développement des territoires), à moins que l'une des parties ne transmette à l'autre un avis écrit au moins soixante (60) jours avant son échéance indiquant son intention de ne pas la renouveler;

CONSIDÉRANT qu'en 2020 le FDT a été remplacé par le Fonds régions et ruralités (FRR), volet 2, lequel a fait l'objet d'une nouvelle entente entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer les engagements budgétaires destinés au CLD pour 2021;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de conclure une nouvelle entente de délégation pour le développement économique régional;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- confirme les engagements budgétaires ci-dessous destinés au Centre local de développement (CLD) de Pierre-De Saurel pour l'année 2021, soit :
 - Contribution découlant des quotes-parts municipales : 302 655 \$
 - Contribution découlant du FRR, volet 2, Partie 2 : 275 340 \$
- autorise la préparation d'une nouvelle entente de délégation concernant le développement économique régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-13

CONFIRMATION DES ENGAGEMENTS PRÉVUS AU BUDGET 2021 - CDC DE PIERRE-DE SAUREL

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu, à son budget 2021, le versement d'une contribution financière à la Corporation de développement communautaire Pierre-De Saurel (CDC), laquelle provient du Fonds régions et ruralités (FRR), volet 2, Partie 2 « Soutien aux organisme de développement »;

CONSIDÉRANT que cette contribution découle du protocole d'entente signée en 2017 entre la MRC et la CDC concernant l'octroi d'une aide financière à l'organisme aux fins de mobilisation et de développement des communautés;

CONSIDÉRANT que ce protocole entente a été renouvelé en vertu de la résolution 2018-10-328;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer les engagements budgétaires destinés à la CDC pour 2021;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de conclure un nouveau protocole d'entente avec l'organisme d'ici le 31 mars 2021;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- confirme l'engagement budgétaire destiné à la CDC Pierre-De Saurel pour l'année 2021, soit : 40 000 \$ prélevé à même le Fonds régions et ruralité (FRR), Volet 2, Partie 2 « Soutien aux organismes de développement régional »;
- autorise la préparation d'un nouveau protocole d'entente en lien avec l'aide financière de la MRC à la CDC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-14

**CONFIRMATION DES ENGAGEMENTS PRÉVUS AU BUDGET 2021 -
COOPÉRATIVE DE SERVICES INTERNET PIERRE-DE SAUREL**

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu, à son budget 2021, le versement d'une contribution financière à la Coopérative de services Internet Pierre-De Saurel (ci-après la Coop), laquelle provient du Fonds régions et ruralités (FRR), volet 2, Partie 2 « Soutien aux organisme de développement »;

CONSIDÉRANT que cette contribution découle du protocole d'entente signé en 2014 entre la MRC et la Coop concernant l'octroi d'une aide financière à l'organisme;

CONSIDÉRANT que depuis 2014 ce protocole est renouvelé annuellement par la conclusion d'addendas, et ce, suivant la subvention annuelle accordée à la Coop dans le cadre de la gestion du volet ruralité du Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT que le FDT a été remplacé en 2020 par le Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer l'engagement budgétaire destiné à la Coop pour 2021;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de conclure une nouvelle entente avec l'organisme;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC :

- confirme l'engagement budgétaire destiné à la Coopérative de services Internet Pierre-De Saurel pour l'année 2021, soit : 10 000 \$ prélevé à même le Fonds régions et ruralité (FRR), Volet 2, Partie 2 « Soutien aux organismes de développement régional »;
- autorise la préparation d'un nouveau protocole d'entente en lien avec l'octroi de cette aide financière à la Coop.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-15

CONFIRMATION DES ENGAGEMENTS PRÉVUS AU BUDGET 2021 - OFFICE DE TOURISME DE LA RÉGION DE SOREL-TRACY

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu, à son budget 2021, le versement d'une contribution financière à l'Office de tourisme et congrès des vallées de l'archipel du lac Saint-Pierre (ci-après l'Office);

CONSIDÉRANT que cette contribution découle du protocole d'entente signé en 2018 entre la MRC et l'Office concernant l'octroi d'une aide financière à l'organisme;

CONSIDÉRANT que ce protocole d'entente prendra fin en avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer l'engagement budgétaire destiné à l'Office pour 2021;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de conclure une nouvelle entente avec l'organisme;

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC :

- confirme l'engagement budgétaire destiné à l'Office de tourisme et congrès des vallées de l'archipel du lac Saint-Pierre pour l'année 2021, soit : 189 210 \$;
- autorise la préparation d'un nouveau protocole d'entente en lien avec l'octroi de cette aide financière à l'Office.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-16

CONFIRMATION DES ENGAGEMENTS PRÉVUS AU BUDGET 2021 - RÉSEAU CYCLABLE DE LA SAUVAGINE

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu, à son budget 2021, le versement d'une contribution financière au Réseau cyclable de la Sauvagine (RCS);

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution 2000-09-194, reconnaissait officiellement le Comité Réseau vélo du lac Saint-Pierre, devenu depuis le RCS, à titre de gestionnaire de la piste cyclable régionale;

CONSIDÉRANT qu'à ce titre la MRC alloue annuellement une aide financière au RCS pour son fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer l'engagement budgétaire destiné au RCS pour 2021;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC confirme l'engagement budgétaire destiné au Réseau cyclable de la Sauvagine pour 2021, soit : 47 180 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-17

CONFIRMATION DES ENGAGEMENTS PRÉVUS AU BUDGET 2021 - SOCIÉTÉ HISTORIQUE PIERRE-DE-SAUREL INC.

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu, à son budget 2021, le versement de contributions financières à la Société historique Pierre-de-Saurel inc. (SHPS), lesquelles proviennent de sources gouvernementale (partie 2 du volet 2 Fonds régions et ruralité) et municipale;

CONSIDÉRANT que ces contributions financières découlent du protocole d'entente signé en 2019 entre la MRC et la SHPS concernant l'octroi d'une aide financière pour le fonctionnement de l'organisme;

CONSIDÉRANT que ce protocole d'entente est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021 en vertu de la résolution 2020-11-387;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer les engagements budgétaires destinés à la SHPS pour 2021;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguisse

Que le Conseil de la MRC confirme les engagements budgétaires ci-dessous destinés à la Société historique Pierre-de-Saurel inc., soit :

- Contribution découlant des quotes-parts municipales : 86 750 \$;
- Contribution découlant du FRR, volet 2, Partie 2 : 13 250 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-18

CONFIRMATION DES ENGAGEMENTS PRÉVUS AU BUDGET 2021 - SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ COLLECTIF RÉGIONAL (STACR)

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu, à son budget 2021, le versement de contributions financières au Service de transport adapté et collectif régional (STACR);

CONSIDÉRANT que ces contributions découlent de l'entente conclue entre la MRC et le STACR en 2017 concernant la gestion, la coordination, la promotion et le développement du service de transport de personnes sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que cette entente est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022 en vertu de la résolution 2019-09-309;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer les engagements budgétaires destinés au STACR pour 2021;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguisse

Que le Conseil de la MRC confirme les engagements budgétaires ci-dessous destinés au Service de transport adapté et collectif régional (STACR) de la MRC de Pierre-De Saurel pour l'année 2021, soit un total de 1 168 215 \$ réparti comme suit :

- 1) Transport adapté :
 - Contribution découlant des quotes-parts municipales : 256 180 \$
 - Contribution découlant de la subvention du MTQ : 351 410 \$
- 2) Transport collectif rural :
 - Contribution découlant des quotes-parts municipales : 42 815 \$
 - Contribution découlant de la subvention du MTQ : 75 000 \$
- 3) Pour le service de taxibus :
 - Contribution découlant des quotes-parts municipales : 242 810 \$
 - Contribution découlant de la subvention du MTQ : 200 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-19

MODIFICATION DU PROTOCOLE DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET ACTIVITÉS À CARACTÈRE SUPRALOCAL

CONSIDÉRANT le Protocole de gestion concernant les équipements, services et activités (ESA) à caractère supralocal adopté par le Conseil de la MRC en novembre 2015 (résolution 2015-11-318);

CONSIDÉRANT que l'article 5.1 de ce protocole a été modifié par la résolution 2016-02-81;

CONSIDÉRANT la reconnaissance d'un nouvel équipement supralocal par le Conseil de la MRC lors de l'adoption du budget 2021, soit le futur terrain multifonctionnel à surface synthétique de la Ville de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT que cette reconnaissance faisait suite à une demande de la Ville de Sorel-Tracy (résolution 2020-06-277);

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a établi le coût annuel de ce nouvel équipement supralocal à 47 500 \$;

CONSIDÉRANT que, pour la mise en opération de ce futur équipement, 50 % de ce montant est alloué en 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de modifier le protocole de gestion et de confirmer les montants liés à ce nouvel équipement supralocal;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC :

- modifie les articles 3.1, 4.2 a), 4.5, 8.1 et 10.1 du protocole de gestion concernant les équipements, services et activités à caractère supralocal afin de tenir compte de la reconnaissance du supralocal nommé « Le terrain multifonctionnel à surface synthétique » pour la Ville de Sorel-Tracy;
- confirme le coût annuel de ce nouvel équipement supralocal, soit : 47 500 \$;
- confirme que, pour 2021, 50 % de ce coût est alloué, soit : 23 750 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-20 **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - PARTIE 3 DU VOLET 2 : APPROBATION D'UN PROJET DE LA VILLE DE SOREL-TRACY**

Les membres prennent connaissance du projet 202101-002MU de la Ville de Sorel-Tracy intitulé « Aménagement d'un parc de planche à roulettes » présenté dans le cadre de la partie 3 du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR).

CONSIDÉRANT le rapport de la conseillère aux entreprises du CLD indiquant que ce projet est conforme à l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le projet 202101-002MU « Aménagement d'un parc de planche à roulettes » de la Ville de Sorel-Tracy;
- autorise le versement d'une subvention de 183 133 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la conclusion d'une entente entre la MRC et la Ville;
- prélève ce montant de l'enveloppe réservée à la Ville de Sorel-Tracy à la partie 3 du volet 2 du FRR;
- autorise le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer l'entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-21 **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉS (FRR) - VOLET 3 : APPROBATION DU PROJET D'ATTRACTION DE LA MAIN-D'OEUVRE - PHASE A**

CONSIDÉRANT que les MRC ont accès au volet 3 du FRR – Projets « Signature innovation » du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qui leur permet de présenter des projets innovants;

CONSIDÉRANT que, par ce volet, le gouvernement du Québec souhaite encourager les MRC à développer ou à se doter d'une identité territoriale forte s'articulant autour de leur vision de développement;

CONSIDÉRANT que la MRC présente un très beau milieu de vie attrayant, tant urbain que rural, dont les caractéristiques méritent d'être mieux connues, entre autres, au point de vue économique (diversité d'entreprises), agricole, environnemental, touristique, culturel et auquel sont associés des territoires reconnus mondialement tels que le lac Saint-Pierre et son delta, désigné en 2000 « Réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO », ainsi que la baie Lavallière, un des plus grands marais aménagés de l'est de l'Amérique du Nord reconnu internationalement à titre de « site RAMSAR »;

CONSIDÉRANT l'importance d'optimiser une diffusion concertée de ces caractéristiques régionales;

CONSIDÉRANT que les projets présentés dans le cadre de ce volet peuvent être divisés en deux phases;

CONSIDÉRANT que la première phase permet d'élaborer un devis de projet dans le but de bien définir le domaine d'intervention, les principaux objectifs, les principales étapes ainsi que les coûts associés aux étapes (consultations sur le territoire pour bien cibler le projet, organisation de rencontres et rédaction du devis de projet, etc.);

CONSIDÉRANT que cette première phase permet ainsi de bien documenter le projet, tant au niveau du contenu qu'au niveau des coûts prévus;

CONSIDÉRANT que la réalisation de la phase B impliquera, lorsque le devis du projet aura été approuvé par le MAMH, la signature d'une entente sectorielle avec ce dernier;

CONSIDÉRANT que la MRC veut que le territoire se démarque dans le domaine de l'attraction de la main-d'œuvre et qu'elle participe aux travaux du Chantier d'attraction de la main-d'œuvre de la région (ci-après Chantier);

CONSIDÉRANT que près de 15 organismes de la région participent aux travaux du Chantier mis sur pied il y a quelques années;

CONSIDÉRANT que l'équipe du Chantier a discuté, réfléchi et regroupé des pistes ambitieuses d'actions porteuses de sens pour notre région et les entreprises qui y œuvrent;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cette démarche, l'équipe du Chantier a discuté, lors d'une récente rencontre, de la possibilité de présenter à la MRC un projet d'envergure avec les objectifs suivants :

- obtenir le financement requis pour permettre à la région de se démarquer dans ce domaine;
- appuyer les entrepreneurs de la région pour faciliter les démarches de recrutement de main-d'œuvre;
- faire de la région un véritable territoire d'accueil, un territoire attractif pour la main-d'œuvre de toute origine, incluant aussi une réflexion sur les différentes options pour bien entourer les nouvelles familles;

CONSIDÉRANT que la grande volonté d'innover et de se positionner différemment des autres régions pour favoriser les mouvements migratoires de talents vers notre territoire, que ceux-ci proviennent de d'autres régions du Québec, d'ailleurs au Canada ou de d'autres pays;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC ont grandement apprécié le projet qui leur a ainsi été présenté et qui est intitulé « Attraction, installation et maintien de la main-d'œuvre sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel »;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste en la création d'un carrefour virtuel de recrutement régional agissant comme point central d'installation et de maintien de familles sur le territoire de la MRC, grâce à des services de soutien de proximité, à échelle humaine, favorisant les impacts positifs sur la démographie locale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soutenir les entrepreneurs de tous les secteurs d'activité qui œuvrent sur le territoire de la MRC en instaurant ce carrefour virtuel de recrutement régional, une véritable tribune de diffusion innovante qui leur sera accessible, ainsi qu'à toutes les personnes ou familles à la recherche d'un emploi, et qui se voudra aussi facilitante pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, compte tenu des sommes allouées à la MRC dans le cadre du volet 3 du FRR, de soumettre un avis d'intérêt pour réaliser la phase A de ce projet, permettant ainsi d'obtenir, sous réserve de l'approbation du MAMH, la somme de 38 426,40 \$ en considérant une participation de la MRC de 9 606,50 \$ et, si nécessaire, de 2 500 \$ provenant du budget du Chantier;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC :

- approuve la phase A du projet « Attraction, installation et maintien de la main-d'œuvre sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel »;

- transmette au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un avis d'intérêt afin de conclure une entente pour le volet 3 du FRR – Projets « Signature innovation » pour la réalisation de cette phase du projet;
- autorise le directeur général, M. Denis Boisvert, à compléter et à signer le formulaire d'avis d'intérêt et tout document visant la mise en œuvre d'une entente avec le MAMH dans le cadre du volet 3 du FRR;
- demande au MAMH d'obtenir une somme de 38 426,40 \$, prise à même l'enveloppe attribuée pour l'année 2020-2021 dans le cadre du volet 3 du FRR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-22

APPUI À L'AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE CONCERNANT L'ÉVENTUALITÉ D'UN CHANGEMENT DE RÉGION ADMINISTRATIVE DES MRC BROME-MISSISQUOI ET DE LA HAUTE-YAMASKA

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 1228-1120 de l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) concernant la possibilité d'un changement de région administrative des MRC Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC

- appuie la résolution numéro 1228-1120 de l'AFM, dont le territoire comprend les 14 MRC de la Montérégie ainsi que l'Agglomération de Longueuil;
- demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs que le territoire de l'AFM soit maintenu, advenant un changement de région administrative des MRC Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska, et que le niveau de budget de l'AFM soit conservé afin qu'il puisse :
 - poursuivre le partenariat pour la mise en valeur des forêts privées de la Montérégie;
 - poursuivre le développement et la protection des forêts privées du territoire en tenant compte des enjeux et des problématiques identifiés par les acteurs de la Montérégie;
 - poursuivre la gestion des fonds des programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs destinés aux propriétaires forestiers de son territoire;
 - poursuivre le service de proximité offert aux propriétaires forestiers et aux conseillers forestiers sur l'ensemble du territoire, incluant les MRC Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska;
 - poursuivre la coordination de l'Entente sectorielle pour le développement de la forêt de la Montérégie qui a été ratifiée par l'ensemble des partenaires de la Montérégie;
 - maintenir l'accompagnement de partenaires régionaux dans leur démarche touchant le milieu forestier et de poursuivre la sensibilisation des acteurs régionaux à la protection et à la mise en valeur des forêts privées.

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, au ministre responsable de la région de l'Estrie et ministre des Transports, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, au ministre responsable de la région de la Montérégie, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'au député du comté de Richelieu, à la Table de concertation régionale de la Montérégie et aux MRC de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-23

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE BROYAGE DE BRANCHES À L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL (OPTION PRÉVUE AU CONTRAT OCTROYÉ À BROYAGE MOBILE ESTRIE)

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution 2018-11-362, a octroyé un contrat à Broyage mobile Estrie inc. pour le broyage des branches recueillies à l'écocentre régional, et ce, à la suite de la procédure d'appel d'offres sur invitation habituelle (AO-2018-09-11);

CONSIDÉRANT que ledit contrat prendra fin le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement d'une année supplémentaire prévue aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les parties consentent à renouveler ledit contrat aux mêmes conditions;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC :

- renouvelle le contrat de broyage de branches de l'entreprise Broyage mobile Estrie, et ce, au montant de 50 \$ / tonne (plus les taxes applicables), le tout conformément à sa soumission;
- reconnaisse que la présente résolution et les documents d'appel d'offres tiennent lieu de contrat entre les parties pour la période de renouvellement du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-24

ADOPTION DU RAPPORT ÉTABLISSANT LES DÉPENSES ENGAGÉES POUR L'ENTRETIEN DE LA PISTE CYCLABLE LA SAUVAGINE DANS LE CADRE DU PROGRAMME VÉLOCE III - VOLET 3 : ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE 2020-2021

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports (MTQ) a mis en place le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) afin de soutenir financièrement les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien de la Route verte et de ses embranchements (volet 3);

CONSIDÉRANT qu'un tronçon de 13,06 kilomètres (5,22 km, portion Saint-Robert, 5,73 km, portion Sorel-Tracy, et 2,11 km, portion Yamaska) de la piste cyclable La Sauvagine est reconnu et homologué Route verte par Vélo Québec;

CONSIDÉRANT le rapport produit par le directeur général adjoint de la MRC afin de confirmer les coûts d'entretien engagés du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 pour ce tronçon de la Route verte;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC adopte ledit rapport intitulé « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif Véloce III - Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements du 2020-04-01 au 2021-03-31 » tel que produit par le directeur général adjoint en date du 14 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

**DÉPÔT DU RAPPORT FINAL CONCERNANT LE PROJET PR-2020-017-PFA
« AÎNÉS ACTIFS EN VIRTUEL »**

Les membres prennent connaissance du rapport final relatif au projet PR-2020-017-PFA « Aînés actifs en virtuel » qui leur a été déposé.

2021-01-25

**APPROBATION DU PROJET PR-2021-021-PFA « AÎNÉS ACTIFS EN VIRTUEL
2021 »**

Les membres prennent connaissance du projet PR-2021-021-PFA intitulé « Aînés actifs en virtuel ».

CONSIDÉRANT la popularité grandissante du projet Aînés actifs qui existe depuis 2016;

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2020 l'activité Aînés actifs a été offerte en mode virtuel compte tenu du contexte pandémique de la COVID-19;

CONSIDÉRANT la très forte demande pour que cette activité en mode virtuel soit reconduite;

CONSIDÉRANT l'importance d'appuyer les aînés dans leur volonté d'être actifs;

CONSIDÉRANT que le projet présenté est d'une durée de 16 semaines (26 janvier au 13 mai 2021), propose une programmation d'activités gratuites animées par des spécialistes en conditionnement physique;

CONSIDÉRANT que cette initiative figure au plan d'action de la Politique régionale des aînés;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le projet PR-2021-021-PFA « Aînés actifs en virtuel »;
- affecte les dépenses liées à ce projet au budget de la politique familiale et des aînés, lesquelles sont estimées selon le montage financier à 3 830 \$;
- autorise l'utilisation des ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-26

OFFICIALISATION DE LA FORMATION DES DIFFÉRENTS COMITÉS DE TRAVAIL DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE MADA 2022

CONSIDÉRANT que la MRC a, en 2015, dans le cadre de sa première démarche Municipalité amie des aînés (MADA), adopté sa Politique régionale des aînés;

CONSIDÉRANT que depuis cette adoption plus d'une dizaine d'initiatives et de projets ont été lancés;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2019 la MRC a présenté au Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux une demande de subvention;

CONSIDÉRANT que la subvention octroyée en 2020 permettra de réaliser la mise à jour de la Politique régionale des aînés de même que celles des douze (12) municipalités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, conformément à la recommandation du comité régional de la famille et des aînés (CRFA), d'officialiser la formation des comités impliqués dans la démarche et d'en préciser les mandats;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC, dans le cadre de sa démarche de mise à jour des politiques municipales et régionale des aînés, précise le mandat et les membres des comités suivants :

1. Comité de pilotage MADA – CRFA

- Procéder à la révision et à l'adoption, en partenariat avec les différents comités, de la politique régionale des aînés et de son plan d'action;
- Assurer la réalisation de toutes les étapes d'une démarche MADA;
- Mettre en place tous les éléments nécessaires à la réalisation du plan d'action régional.

Municipalités	Représentants		
Saint-Joseph-de-Sorel	Vincent Deguise	Président	Conseiller régional-RQFA régional
Massueville	Denis Marion	Vice-Président	Conseiller régional-RQFA municipal
Saint-Aimé	Martin Berger		RQFA municipal
Saint-David	Linda Cournoyer		RQFA municipal
Sainte-Anne-de-Sorel	Myriam Cournoyer		RQFA municipal
Sainte-Victoire-de-Sorel	Michel Aucoin		RQFA municipal
Saint-Gérard-Majella	Claude Villiard		RQFA
Saint-Joseph-de-Sorel	Mélanie Gladu		RQFA municipal
Saint-Ours	Sophie Poirier		RQFA municipal
Saint-Robert	Annie Laliberté		RQFA municipal
Saint-Roch-de-Richelieu	René Courtemanche		RQFA municipal
Sorel-Tracy	Patrick Péloquin		RQFA municipal
Yamaska	Léo-Paul Desmarais		RQFA municipal
MRC	Véronique Massé	Secrétaire	

2. Comité de travail - MADA

- Procéder à la révision de la politique régionale des aînés;
- Agir à titre d'expert et mettre à profit l'expérience des organismes auprès de la clientèle « aînés »;
- Collaborer à la réalisation de toutes les étapes d'une démarche MADA, particulièrement celles liées à la mise à jour du portrait;
- Collaborer à la priorisation des besoins des aînés sur le territoire de la MRC.

Nom	
Vincent Deguise Comité régional de la famille et des aînés	Représentant élu – CRFA Responsable des questions aînés
Jan Heinrich CISSS de la Montérégie Est – Développement des communautés	Représentant – organismes publics
Chantale Guérin Association des aidants naturels du Bas-Richelieu	Représentant Table de concertation aînés
Sylvie Ouellet Carrefour communautaire L'Arc-en-Ciel – Popote roulante	Représentant Table de concertation aînés
Francine Laplante Travailleuse de milieu pour les aînés vulnérables	Représentant aînés
Josée Bourdages Regroupement pour la santé des aînés Pierre-De Saurel	Représentant aînés
Mathieu Brochu CDC Pierre-De Saurel	Représentant des OC
Véronique Massé MRC	

3. Comité stratégique - MADA

- Assurer la mise en œuvre de la démarche MADA au niveau local et régional;
- Arrimer les différentes actions à réaliser dans le cadre des démarches.

Nom - organisme représenté	
Vincent Deguise	Comité régional de la famille et des aînés
Jan Heinrich	CISSS de la Montérégie Est – Développement des communautés
Janick Tétreault-Moïse	Agence de communication ZEL
Tania Salembier	Agence de communication ZEL
Véronique Massé	MRC

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AGENT DE LIVRAISON CONCERNANT LES DEMANDES TRAITÉES POUR LES PROGRAMMES D'AIDE DE LA SHQ

Les membres prennent connaissance du rapport préparé par l'inspecteur régional concernant les demandes de subvention acceptées ou annulées dans le cadre des programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) - programmation 2020-2021.

NOTE : Une copie de ce rapport a été déposée à chacun des membres.

2021-01-27

NOUVELLE GOUVERNANCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : ÉTABLISSEMENT DU NOM ET DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU NOUVEL ORGANISME

CONSIDÉRANT les nouvelles orientations émanant des objectifs du gouvernement du Québec liés à « Accès entreprise Québec »;

CONSIDÉRANT la vaste consultation lancée par le député provincial de la circonscription de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond, portant sur la gouvernance en matière de développement économique régional;

CONSIDÉRANT que la MRC, sur la base des conclusions de cette réflexion, a travaillé en concertation avec M. Émond pour définir un plan d'action dans le but d'optimiser cette gouvernance;

CONSIDÉRANT que s'est dégagée de cette réflexion la modification de la structure actuelle de développement économique régionale, laquelle se traduit par une nouvelle appellation et une nouvelle composition de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours entre les parties et le consensus auquel elles en sont venues;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que la nouvelle structure porte le nom de « Développement économique Pierre-De Saurel »;

Que le conseil d'administration de cet organisme soit composé comme suit :

- Quatre (4) représentants du milieu des affaires;
- Deux (2) représentants du milieu agricole/agroalimentaire;
- Un (1) représentant du milieu de l'économie sociale;
- Le préfet de la MRC ou un (1) représentant élu;
- Le maire de la ville-centre;
- Le député provincial, à titre d'observateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-28

MANDAT EN VUE DE L'APPEL DE CANDIDATURES POUR POURVOIR LES POSTES D'ADMINISTRATEURS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PIERRE-DE SAUREL

CONSIDÉRANT les nouvelles orientations émanant des objectifs du gouvernement du Québec liés à « Accès entreprise Québec »;

CONSIDÉRANT la vaste consultation lancée par le député provincial de la circonscription de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond, portant sur la gouvernance en matière de développement économique régional;

CONSIDÉRANT que la MRC, sur la base des conclusions de cette réflexion, a travaillé en concertation avec M. Émond pour définir un plan d'action dans le but d'optimiser cette gouvernance;

CONSIDÉRANT que s'est dégagée de cette réflexion la modification de la structure actuelle de développement économique régionale, laquelle se traduit par une nouvelle appellation et une nouvelle composition de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-01-27 adoptée ce jour par le Conseil de la MRC, indiquant que cet organisme portera le nom de « Développement économique Pierre-De Saurel » et que son conseil d'administration sera composé comme suit :

- Quatre (4) représentants du milieu des affaires;
- Deux (2) représentants du milieu agricole/agroalimentaire;
- Un (1) représentant du milieu de l'économie sociale;
- Le préfet de la MRC ou un (1) représentant élu;
- Le maire de la ville-centre;
- Le député provincial, à titre d'observateur;

CONSIDÉRANT que la MRC désire s'adjoindre la collaboration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), via sa division du carrefour du capital humain, pour la sélection des candidats et candidates en vue de la composition du conseil d'administration de la nouvelle entité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, compte tenu de l'échéancier serré dont dispose l'UMQ pour soumettre ses recommandations et de l'accompagnement que la MRC souhaite apporter, de confier au directeur général, M. Denis Boisvert, le soin de s'assurer que l'UMQ pourra accomplir toute prestation nécessaire à la réalisation des étapes du processus d'appel de candidatures dans le court délai proposé avant l'attribution du mandat à l'UMQ;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC mandate le directeur général, M. Denis Boisvert, pour qu'il confie à l'UMQ, dans la mesure où cette union peut réaliser, dans le délai prescrit et sous la forme convenue, le processus et le mandat d'accompagner la MRC en vue de la sélection des candidats et candidates qui composeront le conseil d'administration de l'organisme « Développement économique Pierre-De Saurel ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-29

MANDAT EN VUE DU RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL OU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PIERRE-DE SAUREL

CONSIDÉRANT les nouvelles orientations émanant des objectifs du gouvernement du Québec liés à « Accès entreprise Québec »;

CONSIDÉRANT la vaste consultation lancée par le député provincial de la circonscription de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond, portant sur la gouvernance en matière de développement économique régional;

CONSIDÉRANT que la MRC, sur la base des conclusions de cette réflexion, a travaillé en concertation avec M. Émond pour définir un plan d'action dans le but d'optimiser cette gouvernance;

CONSIDÉRANT que s'est dégagée de cette réflexion la modification de la structure actuelle de développement économique régionale laquelle se traduit par une nouvelle appellation et une nouvelle composition de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-01-27 adoptée ce jour par le Conseil de la MRC, indiquant la composition du conseil d'administration et le nom que portera cet organisme, à savoir « Développement économique Pierre-De Saurel »;

CONSIDÉRANT qu'au terme du processus de nominations des membres du conseil d'administration de cette nouvelle entité, ceux-ci devront procéder à l'embauche du directeur général ou de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que la MRC désire s'adjoindre la collaboration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour le recrutement de ce directeur général ou directrice générale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, compte tenu de l'échéancier serré dont dispose la FQM pour soumettre ses recommandations et l'accompagnement que la MRC souhaite apporter, que le Conseil de la MRC confie à son directeur général, M. Denis Boisvert, le soin de s'assurer que la FQM pourra accomplir toute prestation nécessaire à la réalisation des étapes du processus de recrutement, jusqu'au dépôt des recommandations de candidatures dans le court délai proposé avant l'attribution du mandat à la FQM;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC mandate le directeur général, M. Denis Boisvert, pour qu'il confie à la FQM, dans la mesure où cette fédération peut réaliser, dans le délai prescrit et sous la forme convenue, le processus et le mandat d'accompagner la MRC afin de recommander des candidats et candidates pour permettre au conseil d'administration de recruter le directeur général ou la directrice générale de l'organisme « Développement économique Pierre-De Saurel ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-30

CONTRIBUTION FINANCIÈRE RÉGIONALE AUX BOURSES D'INITIATIVES EN ENTREPRENARIAT COLLECTIF (BIEC)

CONSIDÉRANT que le programme des Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif (BIEC) vise à soutenir l'émergence, le développement et le rayonnement des entreprises et des projets d'économie sociale partout en Montérégie, et ce, grâce à la participation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), de la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM), des 14 MRC de la Montérégie et de Développement économique de l'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT que le soutien financier et logistique de ce programme est assuré par les trois Pôles d'économie sociale de la Montérégie;

CONSIDÉRANT qu'un appel de projets est lancé annuellement dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT que le programme BIEC est doté d'une importante enveloppe budgétaire pour soutenir les projets des entreprises d'économie sociale lauréates;

CONSIDÉRANT que les MRC de la Montérégie et l'Agglomération de Longueuil se sont engagées à poursuivre leur implication dans ce partenariat montérégien des BIEC;

CONSIDÉRANT que la contribution du milieu, provenant des MRC ou des CLD, est remise à des organismes de la région d'où provient la contribution;

CONSIDÉRANT que cette année le MAMH double la contribution versée par les milieux;

CONSIDÉRANT que pour notre MRC le partenariat est assuré en collaboration avec le CLD de Pierre-De Saurel, lequel est également signataire de l'entente sectorielle de développement social avec le MAMH;

CONSIDÉRANT la pertinence d'appuyer la contribution financière régionale allouée dans le cadre du programme BIEC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC remercie et salue la participation du CLD ainsi que la contribution financière régionale de 10 000 \$ versée par le CLD dans le cadre du programme BIEC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-31

APPROBATION DE L'AJUSTEMENT DE LA PRIME ANNUELLE DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT que le 28 août 2019, par sa résolution 2019-08-284, la MRC acceptait de participer, au bénéfice de ses fonctionnaires et employés, au contrat d'assurance collective auprès de La Capitale dont la FQM est le Preneur;

CONSIDÉRANT que ce contrat, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018, est renouvelable automatiquement toutes les années;

CONSIDÉRANT que les taux mensuels applicables à la MRC pour chacune des garanties ont alors été établis pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la tarification annuelle représentait pour cette période une prime annuelle totale de 56 483,64 \$, excluant la taxe de 9%;

CONSIDÉRANT la tarification soumise par le regroupement de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour le renouvellement devant prévaloir à compter du 1^{er} janvier 2021;

CONSIDÉRANT que la prime annuelle totale pour la MRC à compter du 1^{er} janvier 2021 sera de 61 403,76 \$ plus la taxe de 9%, représentant une hausse de 8,7 %;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC :

- confirme le pouvoir donné à son directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la MRC au contrat conclu avec la FQM;
- autorise le paiement de la prime annuelle totale de 61 403,76 \$ plus la taxe de 9%, pour l'année 2021, concernant le renouvellement de l'assurance collective auprès de la FQM Assurance et AON Hewitt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-01-32

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2020-10-326 - MANDAT AU STACR CONCERNANT LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET II DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF 2020

CONSIDÉRANT la résolution 2020-10-326 adoptée le 14 octobre 2020 par le Conseil de la MRC autorisant la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

CONSIDÉRANT que l'aide financière accordée par le ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du PADTC est fixée en fonction du nombre de déplacements effectués par année;

CONSIDÉRANT que le Service de transport adapté et collectif régional de la MRC de Pierre-De Saurel (STACR), à titre d'organisme mandataire, a effectué 53 114 déplacements en 2020;

CONSIDÉRANT que ce nombre de déplacements s'avère supérieur au nombre de déplacements estimé au moment de l'adoption de la résolution 2020-10-326;

CONSIDÉRANT que le MTQ, dans le cadre du PADTC, peut accorder une subvention maximale de 300 000 \$ lorsque l'organisme admissible a effectué entre 50 000 et 59 999 déplacements au cours de l'année;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 2020-10-326 afin de tenir compte de la hausse d'achalandage enregistrée en 2020;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC modifie la résolution 2020-10-326 afin de préciser au MTQ que :

- Le STACR a effectué 53 114 déplacements en 2020;
- La subvention demandée dans le cadre du PADTC est de 300 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;
- Le STACR est mandaté afin de présenter au MTQ tout document s'avérant nécessaire pour tenir compte de cette modification et pour compléter la demande de subvention de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

Les membres sont informés qu'aucune demande d'appui n'a été reçue pour la présente séance.

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres font l'examen de la correspondance reçue.

EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres prennent connaissance des invitations reçues.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, les citoyens et citoyennes ont été invités à transmettre leurs questions par courriel.

Les membres sont informés des questions reçues pour la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 48.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvas, préfet

M^e Diane Mondou, greffière